

AUTORISATIONS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Public

Maîtrises d'ouvrages
Services commerciaux
Monteurs d'opérations
Services immobiliers
Services fonciers
Aménageurs
Autres

Pré requis

Validé avec le client

Intervenants

Formateurs, experts dans le domaine et sélectionnés selon des critères stricts

Indices de réussite

Satisfaction des stagiaires > 90%
Atteinte des objectifs pédagogiques > 85%

Évaluation de la formation

Fiche d'appréciation

Durée

1 jour (7 heures)

SESSION	DATE	TARIF
PARIS	15/01/2026	756 € HT *
A DISTANCE	31/03/2026	525 € HT
PARIS	15/10/2026	756 € HT *
A DISTANCE	26/11/2026	525 € HT
Autres Régions	Nous consulter	756 € HT *

* 637 € HT à partir de 3 inscriptions

Contact référent handicap :

Jean-Charles DU BELLAY : 01.40.69.52.75

Existe en intra ou sur mesure – Contact :

infos@btpserv.com - 01 40 69 58 89

Objectifs

Maîtriser les réglementations des autorisations d'urbanisme
Identifier les changements induits par la réforme des autorisations d'urbanisme en phase d'instruction et d'attribution

Sécuriser les autorisations d'urbanisme et prévenir les recours

Contenu

Le champ d'application des autorisations d'urbanisme

- Constructions nouvelles
- Constructions existantes, changement de destination, démolitions
- Aménagement du sol, lotissement, permis de construire valant division

Les modalités préalables à un permis de construire

- Le certificat d'urbanisme (obtention et portée)
- Concertation préalable à la demande de permis
- Evaluation environnementale du projet
- Demande de permis (CERFA, pièces complémentaires, obligations...)

Instruction du permis de construire

- Les modalités et les délais d'instruction
- Consultation et avis
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF)
- Autorisation d'exploitation commerciale par le CDAC
- Conditions d'octroi du permis
- Décision à la suite de l'instruction

Mise en œuvre du permis

- L'affichage du permis
- Le recours des tiers
- Contrôle de légalité du préfet
- Le dossier modificatif et le transfert du permis
- Durée de validité du permis
- Ouverture du chantier
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Le contentieux de l'urbanisme : source d'insécurité juridique des opérations

- Le recours gracieux
- Le recours contentieux
- Le retrait de l'autorisation
- Les limites des recours (L 600-1 et 2, L 600-7 et 8 du code de l'urbanisme)

Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Supports PowerPoint
- Annexes...

FC27/2026